

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures et deux minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle de réunion du centre aquatique Maurice Perry au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 novembre 2023

Date d'affichage : le 23 novembre 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 34

Votants : 34 + 10 = 44

Votants par procuration : 10

Absents excusés : 5

Absents : 8

Présents : MM.TRINQUIER Gilles, CAHU Robert, ROUDIL Joël, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, FURESTIER David, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, WEITZ Bruno, Mme BARON Réjane, M. FERRAULT Claude, Mme GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, OLIVIERI Bruno, Mme ROUX Florence, MM. CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M.MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien
M.ACQUIER Jean-Yves à Mme GIBERGUES Laetitia
M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge
Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José
Mme AUBERT Martine à M. JEAN Lionel
Mme DRACS Marie Andrée à Mme ROUX Florence
MM. BERTO Stéphan à Mme BARON Réjane
M. TARQUINI Joseph à M. OLIVIERI Bruno
M.GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie
Mme MARTIN Catherine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés: M.GRAS Guillaume, Mmes BARBIER Mireille, ROTTE Sandrine, M. FIORENZANO Johan, SOULIER Cyril.

Absents: MM ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, BRESSET Cyrille, CLAVEL Christian, JAHANT Guy, BARON Jérôme, Mmes MEUNIER Hélène, TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h02

Délibération n°112/2023: Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard pour « Le guide des familles » pour l'année 2024

Philippe CASTANON précise que sur le territoire Piémont Cévenol, nous dénombrons environ 3 500 familles avec enfants. Des acteurs variés interviennent auprès des enfants et des familles. Ils ont tous des compétences précises en fonction de leur institution de rattachement.

Il souligne qu'il est parfois difficile en tant que parents de savoir vers qui se tourner pour obtenir les informations, événements, dispositifs concernant l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité. Le constat est le même pour les professionnels, il est compliqué d'avoir une vision globale de l'offre sur le territoire.

Il rappelle que dans le cadre du Projet Social Territorialisé et de l'axe « organiser la coéducation afin de favoriser le bien-être de l'enfant », le projet est de créer un livret qui rassemblerait les lieux (services publics, square d'enfants...) informations, dispositifs et événements concernant l'enfance, la jeunesse, la parentalité à destination des familles du territoire Piémont Cévenol. Le livret s'organise en différents chapitres, thématiques : sous format dématérialisé et imprimable à volonté et en livrets papiers pour présentation en mairies, écoles, services CCPC, EVS, CMS...

Les objectifs poursuivis sont :

- Développer l'offre aux familles et la rendre lisible : rendre lisibles et accessibles les dispositifs existants
- Avoir une vision globale de l'offre à destination des familles du territoire afin de permettre aux professionnels de mieux orienter les familles.

Il donne lecture du budget prévisionnel pour cette opération:

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats	1 000€	CD 30	700€
Services extérieurs	1 580€	CCPC	1 880€
Total	2 580€	Total	2580€

Freddy FELIX souhaite savoir quand sortira le guide ? et par qui il sera distribué ?

Philippe CASTANON indique que le guide sortira en 2024 et qu'il sera envoyé aux communes par voie dématérialisée.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Projet Social Territorialisé du Piémont Cévenol,

Considérant le diagnostic et le Projet Social Territorialisé

Considérant l'importance de développer des partenariats afin d'organiser la coéducation et de favoriser le bien-être des enfants » sur le territoire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le budget prévisionnel 2024 pour le guide des familles 2024 sur la base du plan de financement ci-après :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats	1 000€	CD 30	700€
Services extérieurs	1 580€	CCPC	1 880€
Total	2 580€	Total	2 580€

- de solliciter auprès du Conseil Départemental du Gard une subvention d'un montant de 700 €,
- de s'engager à réunir sa part contributive et d'inscrire les dépenses afférentes au budget primitif
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_112-DE